



SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES
SYNDICAT NATIONAL



Lille, le 07 septembre 2012

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques,

Ce vendredi 07 septembre 2012, les Organisations Syndicales étaient convoquées à un groupe de travail sur la mise à jour du DUERP, soit 2 ans après sa mise en place.

Le retard dans la mise à jour rend très difficile son suivi en 2012.

Face à la composition inadaptée de ce groupe de travail, l'intersyndicale a décidé de quitter la séance pour les raisons suivantes :

- aucun membre de la direction n'était présent
- aucun chef de service n'était présent tout comme aucun représentant de la division immobilier
- seuls les assistants de prévention étaient chargés de piloter et animer cette réunion.

Or, pour l'intersyndicale, ces agents n'ont pas vocation à piloter et animer ce genre de réunion, mais ont plus un rôle de conseiller technique.

L'organisation matérielle ne nous permettait pas de travailler : absence de documents de travail dématérialisé qui aurait donné une vision totale de la mise à jour du document unique avec la distinction entre le reste à réaliser et les nouveautés recensées .

Pour l'intersyndicale, ce groupe de travail est bien une instance de dialogue social qui doit laisser place aux échanges constructifs entre les protagonistes de ce DUERP : représentants de la direction et de la division immobilier, représentants des chefs de service, représentants des personnels.

Certains d'entre nous ont signalé dès le mois de juillet leur désaccord avec la façon de fonctionner de ce groupe de travail.

Concernant la méthode, l'intersyndicale exige de reconduire celle suivie il y a 2 ans lors de l'élaboration initiale du DUERP : présence de représentants de l'administration, de l'immobilier, de chefs d'unité. Cela avait permis la création le DUERP dans des conditions satisfaisantes.

Pour rappel, chaque sous groupe était piloté par un membre de l'administration qui faisait également la synthèse des discussions, ce qui ne pouvait pas être possible aujourd'hui.

Nous exigeons également d'avoir le bilan des travaux réalisés depuis 2 ans quelque soit l'origine du financement (DGF, CHS) Nous réclamons depuis plusieurs mois son inscription à l'ordre du jour d'un CTL !

En quittant ce groupe de travail, les organisations syndicales ont pris leurs responsabilités.

Cette mise à jour du Document Unique ne doit pas être faite dans la précipitation, mais dans la concertation sur la base d'un constat partagé des risques.

Au vu de de l'importance des risques recensés et de l'urgence du calendrier, l'intersyndicale demande instamment la reconvoction rapide d'un groupe de travail dans les conditions requises.

L'intersyndicale,